CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-10 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 27 RÉGIE ASSAINISSEMENT

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose que la redevance de modernisation des réseaux d'assainissement de l'exercice 2024 de l'Agence de l'eau n'avait pas été mandatée et n'a pas été rattachée à l'exercice précédent.

Afin de pouvoir la mandater, il est nécessaire de procéder à la régularisation sur l'exercice 2026 mais les crédits nécessaires ne sont pas intégrés au budget.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
011	6061	Fournitures non stockables	- 20 000 €
	611	Sous-traitance génrale	- 20 000 €
012	6451	Cotisations	- 40 000 €
014	706129	Reversement à l'agence de l'eau	80 000 €
TOTAL			- €

Investissement

DEPENSES

Opération	Nature	Libellé nature	Montant
220	2315	Immobilisations en cours	100 €
1156	2031	Frais d'études	- 100 €
TOTAL			- €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative sur le budget 400 27 REGIE ASSAINISSEMENT
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Cère

Le/la secrétaire de séance,